

NOTE DE REGLEMENT N° 2020-09/DNF

**Relative aux validations systématiques accordées au titre de la VES pour la
Licence Sciences humaines et sociales mention sciences sociales parcours Travail,
clinique du travail et psychologie (LG04103)**

(Cette note de règlement annule et remplace la note n°2014-07/DNF du 24 septembre 2017)

Les auditeurs titulaires d'un diplôme bac + 2, de 120 crédits acquis dans un cursus de licence ou d'un titre homologué de niveau III dans le domaine des Sciences humaines et sociales sont dispensés de l'ensemble des UE de L1 et L2 à l'exception de PST003 et PST002.
Les auditeurs en mesure de justifier d'enseignements similaires à ces 2 UE validés par d'autres instances académiques (hors Cnam), seront dispensés de ces pré-requis au vu des justificatifs.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 24 février 2020

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations


Ariane FREHEL